

## MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORS, REVERS, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

**ABSENTS** : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, M. RIVET à Mme BOUSSEAU, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECORS a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 - DELIBERATION N°3/ 29.**

Réf : Culturel /VS – 7.5.2

### **OBJET : RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KINOR DAVID - AUTORISATION**

Madame BETTON expose,

Dans le cadre des Rencontres Musicales Internationales des Graves, la commune de Cestas et l'association Kinor David souhaitent renouveler un partenariat en place depuis 2022, pour des actions de médiations et de concerts publics sur la commune de Cestas.

Ces actions de médiations et de concerts se dérouleront en 3 temps pendant la saison culturelle 2024-2025 en milieu scolaire avec des rencontres intergénérationnelles et à la médiathèque, ainsi que 3 concerts publics sur les 3 périodes suivantes :

- 9 / 10 / 11 octobre 2024 – Koto / Musiques de films japonais
- 19 / 20 / 21 février 2025 – Carnaval Brésilien
- 2 / 3 / 4 avril 2025 – Opéra

Chaque intervention se déroulera en 3 temps :

- temps scolaire le jeudi (journée) et vendredi matin
- temps concert à la médiathèque le mercredi soir
- temps concert public à la Halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir

Les concerts publics à la Halle polyvalente du Bouzet seront tarifés à 10€ (gratuité pour les mineurs) dans le cadre de la régie des spectacles de Canéjan-Cestas.

L'association Kinor David, sollicite également le concours de la commune dans l'organisation du festival « Musique en Graves » du 16 au 30 juillet 2024, notamment un soutien logistique et matériel au niveau des transports.

Il convient de signer une convention définissant les modalités du partenariat et les obligations de chacune des parties.

Il vous est proposé de signer une convention avec l'association Kinor David afin de définir les rôles et participations de chacun à l'organisation de ces manifestations et d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de nuitées et de repas pour les artistes, des frais de locations d'instruments de musique, le versement de la somme de 14 000€ (7 000 € en octobre 2024, 3 500 € en février 2025 et 3 500 € en avril 2025) à l'association Kinor David au titre des frais artistiques et la prise en charge par la commune des frais de transport du festival « Musique en Graves ».

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Fait siennes des conclusions de Madame BETTON,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,
- A prendre en charge les nuitées et repas des artistes, les frais de locations des instruments de musique,

- A verser la somme de 14 000 euros répartie sur 3 périodes à l'association Kinor David dans le cadre du partenariat et à prendre en charge par les frais de nuitées et de repas pour les artistes et les frais de locations d'instruments de musique
- A prendre en charge les frais de transport, facturés par la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, pour le festival « Musique en Graves ».
- Dit que l'Association « Kinor David » appliquera les tarifs réduits de 25 euros (au lieu de 30 €) pour les habitants de Cestas souhaitant assister aux concerts de la 24<sup>e</sup> édition du festival « Musique en Graves » du 16 au 30 juillet 2024 (sur présentation d'un justificatif de domicile).

## POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger RECORS



Le Maire

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **18/06/2024** et de sa publication sur le site internet de la commune le **19/06/2024**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



## RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES

### A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2024/2025 et de concerts publics sur la commune de CESTAS

### B – Concours de la commune de CESTAS à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 16 au 30 juillet 2024.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de CESTAS, dont le siège est 2 avenue du Baron Haussmann, 33610 CESTAS, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Pierre DUCOUT, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2024 n° / reçue en préfecture le 2024, d'une part

Et,

L'Association Kinor David, organisatrice des Rencontres Musicales Internationales des Graves, représentée par sa Présidente Madame Sonya BECKER, domiciliée 9 Chemin du Pas de la Côte - 33140 VILLENAVE D'ORNON, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 – DESCRIPTION

L'Association Kinor David organise en partenariat avec la commune de CESTAS :

1. **L'ORGANISATION DES ACTIONS DE MEDIATION** pendant la saison 2024-2025 en milieu scolaire et à la médiathèque, ainsi que 3 concerts publics (*annexe 1*)  
Sur 3 périodes suivantes :
  - 9 / 10 / 11 octobre 2024 – thème « musiques de films/découverte du Koto »
  - 19 / 20 / 21 février 2025 – thème « Brasil »
  - 2 / 3 / 4 avril 2024 – thème « Opéra »

Chaque intervention se déroulera en 3 temps :

- temps scolaire le jeudi (journée) et vendredi matin,
- temps concert médiathèque le mercredi soir,
- temps concert public Halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir.

2. **LA 24<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL Musique en Graves** qui aura lieu du 16 au 30 juillet 2024, fait l'objet d'une contribution de la commune, au niveau des transports des élèves de masterclass. Le montant de la participation au titre des avantages en nature est évalué à 1 224,32 € TTC. L'association



remettra également à la collectivité 70 billets gratuits. (annexe 2)

## ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

1 - L'Association Kinor David souscritra une **assurance de responsabilité civile**.

2 - L'Association Kinor David s'engage à respecter **les obligations en matière de communication** comme énoncé ci-après :

Le logo de la commune de Cestas sera sur les affiches et supports médiatiques qu'elle fera réaliser tout en respectant la charte d'utilisation de la Commune.

3 - L'Association « Kinor David » appliquera **les tarifs réduits** de 25 euros (au lieu de 30 €) pour les habitants de Cestas souhaitant assister aux concerts de la 24<sup>e</sup> édition du festival « Musique en Graves » du 16 au 30 juillet 2024 (sur présentation d'un justificatif de domicile).

4 - L'Association « Kinor David » offre à la collectivité de Cestas **70 places** individuelles (soit **35 cartons d'invitations valables pour 2 personnes** chacune) pour les concerts du festival 2024.

## ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune fera son affaire personnelle pour :

- **La participation des services – culturel, écoles, médiathèque et logistique** :  
La publication de l'encart annonçant le festival dans le journal municipal, sur le site internet et sur la page Facebook de la commune  
La communication sur l'Action Médiation auprès des services concernés.
- **L'organisation des Actions Médiation** : les services de la commune se chargeront de l'organisation logistique et des **besoins matériels** pour chaque manifestation, notamment la sonorisation si nécessaire ainsi que la location des pianos ou tout autre instrument de musique.
- **La Commune appliquera sa propre tarification et billetterie** pour les concerts entrant dans le cadre de l'Action Médiation.
- **La commune s'engage à régler dans le mois qui suit chaque session musicale**, les montants prévus à chaque intervention (annexe 3).
- Les frais annexes liés à la venue des artistes; dans la limite de 150 repas et 40 nuitées pour l'hébergement. Les boissons ne seront pas comprises dans la prise en charge des repas qui sera plafonné à 20 € le repas.
- **Le soutien logistique (transport)** sur les lieux des masterclasses et concerts **pendant le festival en juillet 2024** : Bordeaux St-Jean, Gradignan, Léognan, Martillac, Podensac - *selon l'annexe 2 jointe*. La commune de Cestas prendra en charges la facturation des transports effectuée par la communauté de communes Jalle Eau Bourde, soit un total de 1 224,32€.

## ARTICLE 4 : RESERVES

La Commune peut résilier de plein droit la présente convention dans le cas où l'Association Kinor David ne respecterait pas les clauses établies précédemment. La résiliation de la présente convention n'ouvrira pas droit à indemnisation de la part de l'Association Kinor David

Fait à Cestas Le 2024

La Présidente  
Sonya Becker

Le Maire  
Pierre DUCOUT



## **RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES**

### **A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2024/2025 et de concerts publics sur la commune de Cestas**

### **B – Concours de la commune de Cestas à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 16 au 30 juillet 2024.**

---

#### **ANNEXE 1**

#### **ACTIONS DE MEDIATION PREVUES EN 2024/25**

Dans le cadre du programme d'enseignement artistique et culturel mis en place par les équipes artistiques des Rencontres Musicales Internationales des Graves pour l'année 2024 et le 1<sup>er</sup> semestre 2025, nous imaginons plusieurs interventions en milieu scolaire et avec les résidents des RPA.

Considérant que l'accès aux arts et la musique plus particulièrement sont un levier de réussite et d'épanouissement pour tous, et ne doivent en aucun cas être la chasse gardée d'une frange réduite de la population, nous avons décidé de mettre en œuvre une série d'actions culturelles structurantes et régulières dans une démarche citoyenne d'accès à la musique classique.

Les actions de médiation ont été conçues pour trois lieux distincts : un temps de travail en milieu scolaire, un temps de découverte dans un des lieux de culture de la commune (médiathèque), et un concert tout public dans l'une des salles de spectacles de la commune.

Le travail proposé en milieu scolaire et en direction des RPA s'articulera en plusieurs temps :

- un temps interactif dédié à la découverte des instruments, différentes familles, fonctionnement et sonorités,
- une présentation de la thématique prévue, ciblée sur le compositeur, ses œuvres, l'environnement historique et culturel,
- un temps de découverte suivi d'un temps de participation musicale active des élèves, avec un moment de pratique rythmique et mélodique, sous forme de percussions corporelles et/ou de passages chantés,
- enfin, les temps de travail, de découverte et de participation seront conclus par un temps de restitution des apprentissages, et d'un concert pédagogique dans la Halle polyvalente de Bouzet.

En marge de ce travail pédagogique en milieu scolaire, les artistes proposeront un concert ludique et gratuit à la médiathèque ou dans un autre lieu approprié à destination des usagers et autres associations demandeuses. Ces temps d'échange de transmission, et de découverte seront agréables et accessibles à tous, afin de contribuer à l'enrichissement personnel et à l'ouverture d'esprit de chacun des publics.



## ANNEXE 2 - BESOINS en TRANSPORT

**Mise à disposition des services d'un bus** (avec le chauffeur) de 53 places sur les lieux des masterclasses et concerts pendant le festival en juillet 2024 comme suit :

Nombre de bus	NB de personnes	DATE	DEPART	ARRIVEE	Personne accompagnante:
<b>BUS GARE</b>					
1	40 pers. Bus avec la soute	Samedi 20 juillet	<b>Gare Saint Jean.</b> Départ 15h-15h15	<b>Château Moulerens,</b> Gradignan	
1	30 pers Bus avec la soute	Samedi 27 juillet	<b>Château Moulerens,</b> <b>Gradignan.</b> Départ 9h-9h30	<b>Gare Saint Jean,</b> Bordeaux	
<b>BUS CONCERTS</b>					
1	40 - 50 pers	Lundi 22 juillet	<b>Château Moulerens,</b> <b>Gradignan.</b> Départ 19h45.	<b>Château Latour-Martillac,</b> Martillac. Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Mardi 23 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45.	<b>Château Latour-Martillac,</b> Martillac. Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Mercredi Jeu 24 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	<b>Maison des Vins de Graves</b> <b>Podensac.</b> Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Jeudi 25 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	<b>Château Carbonnieux,</b> <b>Léognan</b> Départ pour Gradignan vers 23h	

**Contact général :** Volga Voronovskaia 07 85 82 19 47 – [volga.voronovskaia@gmail.com](mailto:volga.voronovskaia@gmail.com)

**Adresse :** Château Moulerens, 2 rue Pichey, 33170 Gradignan,

GPS : parc de Moulerens 33170 Gradignan.

Code de Portail 7213

Après le portail avancer sur l'allée jusqu'au parking de fond, après la piscine.

**ANNEXE 3****RMIG - ACTIONS DE MEDIATION 2024/25****Dates et détail des actions - Contribution financière de Cestas**

		Dépenses	Contribution financière Cestas
<b>SEMAINE 1</b>	<b>9-10-11 octobre 2024 – musiques de films/découverte du Koto</b>		
	Préparation programme scolaire		
	Interventions scolaires + concert pédagogique	14 000,00 €	dont 7 000 euros de prise en charge par la commune de Cestas
	Concert ludique - médiathèque		
	Concert grand public		
	Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique	à la charge de la municipalité	
Location des instruments de musiques nécessaires selon fiche technique fournie par l'artiste pour Salle du Bouzet et médiathèque (claviers, pianos, percussions)	à la charge de la municipalité, dans la limite de 2000 € TTC		
<b>SEMAINE 2</b>	<b>19-20-21 février 2025 – Brasil</b>		
	Préparation programme scolaire		
	Interventions scolaires + concert pédagogique	7 000,00 €	dont 3 500 euros de participation de la commune de Cestas
	Concert ludique - médiathèque		
	Concert grand public		
	Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique	à la charge de la municipalité	
Location des instruments de musiques nécessaires selon fiche technique fournie par l'artiste pour Salle du Bouzet et médiathèque (claviers, pianos, percussions)	à la charge de la municipalité, dans la limite de 2500 € TTC		
<b>SEMAINE 3</b>	<b>2-3-4 avril 2025 – Opéra</b>		
	Préparation programme scolaire		
	Interventions scolaires + concert pédagogique	7 000,00 €	dont 3 500 euros de participation de la commune de Cestas
	Concert ludique - médiathèque		
	Concert grand public		
	Mise à disposition salle de Concert + techniciens+logistique	à la charge de la municipalité	
Location des instruments de musiques nécessaires selon fiche technique fournie par l'artiste pour Salle du Bouzet et médiathèque (claviers, pianos, percussions)	à la charge de la municipalité, dans la limite de 1700 € TTC		